



**Examen professionnel classe supérieure secrétaire administrative  
Session 2026**

La Rectrice de la région académique Normandie, Rectrice de l'académie de Normandie, Chancelière des universités,

- VU la loi n°83 634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84 16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 fixant les dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues,
- VU l'arrêté 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- VU l'arrêté 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- VU l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le jury de l'examen professionnel de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure de l'Académie de Normandie, session 2026, est composé comme suit :

**PRESIDENTE :**

**Madame ALLIGIER POMERAT Christine**, Attachée principale hors classe, Rectorat de l'académie de Normandie ;

**MEMBRES :**

**Madame DOUCHIN Murielle**, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, Collège Fernand Léger, Livarot ;

**Monsieur MARIE Sébastien**, Attaché d'administration de l'État, Lycée Antoine Laurent de Lavoisier, Le Havre ;

**SUPPLEANTE :**

**Madame GOSIK Sandrine**, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, Collège Anne Frank, Valdallière.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 16 janvier 2026

Rectrice de la région académique Normandie,  
Rectrice de l'académie Normandie,  
Chancelière des universités,

Signé par

Valérie CABUIL